

Communiqué de presse

Une vignette routière en Belgique : pour quoi faire ?

On parle de plus en plus de l'introduction en 2008 d'une vignette routière en Belgique, qui sera prélevée par le gouvernement fédéral et dont les gains seront distribués aux régions. Les médias relatent actuellement les discussions qui ont lieu pour la répartition des recettes de cette vignette entre les régions et chacun espère une prochaine décision à ce propos.

Rien que pour la Wallonie, le Ministre wallon du budget escompte un gain de 24 millions d'euros par an. Mais le contribuable, et particulièrement l'utilisateur de ces routes pour lesquelles une vignette est appliquée, se demande à quoi servira cette manne nouvelle.

La Road Federation Belgium insiste pour que les recettes supplémentaires, provenant des usagers routiers, retournent totalement à la route, c'est-à-dire contribue à l'entretien de notre patrimoine routier, à son amélioration, et à la construction de tronçons manquants, afin d'améliorer la qualité du réseau routier, la mobilité du trafic et la sécurité des usagers et des riverains.

Les statistiques, publiées par l'European Union Road Federation, montrent bien l'urgence d'augmenter les trop faibles investissements de la Belgique en entretien des routes.

4.3 Investment in road maintenance per km of road network - 2004

